

QUANTUM GENOMICS

Société par Actions

33 rue Marbeuf

75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2021

QUANTUM GENOMICS

Société par Actions

33 rue Marbeuf

75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2021

À l'assemblée générale de la société QUANTUM GENOMICS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Garantie perte d'emploi

Personne concernée : Lionel Ségard, Président Directeur Général de la société Quantum Genomics

Nature et objet :

La société a souscrit une garantie perte d'emploi (type GSC, classe 6H) au profit de Monsieur Lionel Segard au cours de l'exercice 2009, afin qu'il bénéficie des garanties de base habituellement offertes par ce type de garantie. Le conseil d'administration du 1^{er} avril 2014 avait autorisé le renouvellement de cette garantie avec un prolongement de la période d'indemnisation de 12 à 24 mois de la Garantie Perte Emploi. La prise d'effet de ce renouvellement est effective depuis 1er janvier 2016.

Modalités : le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2021 est de 15 906 €

- Garantie perte d'emploi

Personne concernée : Jean-Philippe Milon, Directeur Général de la société Quantum Genomics

Nature et objet : garantie perte d'emploi

Une Garantie Perte d'Emploi d'une durée supplémentaire de 12 mois (en complément de celle initialement souscrite par la Société et consentie par un organisme GSC en 2018) a été directement octroyée par la Société en 2019 au nouveau Directeur Général, Jean-Philippe Milon, après autorisation du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 février 2019. Cette garantie supplémentaire a pour intérêt de permettre à Monsieur Milon de bénéficier de garanties usuelles au regard des fonctions occupées au sein de la Société.

Modalités : le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2021 est de 12 849€

- Convention de prestation de service

Personne concernée : Madame Carole Wassermann, Présidente de la société Wassermann Consulting et administratrice de Quantum Genomics.

Nature et objet :

Convention de prestation de service conclue le 1er septembre 2019 entre la Société et Wassermann Consulting, société spécialisée dans l'accompagnement stratégique des entreprises notamment par le conseil en études marketing et en communication, l'aide à l'innovation et au développement et l'élaboration de nouvelles stratégies marketing à destination des marchés et des industries de santé.

Cette convention a été autorisée préalablement par votre conseil d'administration en date du 19 juillet 2019

Modalités : Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2021 s'élevait à 52 800€.

Paris-La-Défense, le 28 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 Pierre-François ALLIOUX

Pierre-François ALLIOUX